



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2018-099

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2018

# Sommaire

## **DDCS du Gard**

30-2018-07-26-006 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale du Gard (3 pages)

Page 3

DDCS du Gard

30-2018-07-26-006

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la  
direction départementale de la cohésion sociale du Gard



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Nîmes, le 26 juillet 2018

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale

Direction / Secrétariat Général

**ARRETE**  
**portant subdélégation de signature aux agents**  
**de la direction départementale de la cohésion sociale**  
**du Gard**

**Le préfet du Gard**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**

**Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 14 novembre 2011 modifié nommant Madame Isabelle KNOWLES directrice départementale de la cohésion sociale du Gard ;**

**Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 12 avril 2018 nommant Monsieur Mohamed MEHENNI, directeur adjoint de la direction départementale de la cohésion sociale du Gard à compter du 16 avril 2018 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2018-06-06-005 en date du 6 juin 2018 donnant délégation de signature à Madame Isabelle KNOWLES, directrice départementale de la cohésion sociale du Gard ;**

**Vu l'arrêté n° 30-2017-02-27-004 en date du 27 février 2017 portant subdélégation de signature ;**

**Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale du Gard,**

## ARRETE

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Isabelle KNOWLES**, la subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Mohamed MEHENNI**, directeur adjoint.

### Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Isabelle KNOWLES** et de **Monsieur Mohamed MEHENNI**, la subdélégation sera exercée, à l'exception des arrêtés, et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- **Madame Isabelle ANDREUCETTI**, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale ;
- **Monsieur Fabien BROQUIER**, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du pôle jeunesse, sport et vie associative ;
- **Monsieur Yann SISTACH**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du pôle logement ;
- **Madame Claude LE BOZEC**, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle politique de la ville.

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Isabelle KNOWLES** et de **Monsieur Mohamed MEHENNI**, la subdélégation sera donnée aux personnes ci-après énumérées à l'effet de signer tous bordereaux, récépissés et correspondances courantes, dans la limite de leurs attributions respectives :

- **Madame Annick LE BARS**, attachée hors classe d'administration de l'Etat ;
- **Madame Mireille LÉOUFFRE**, attachée principale d'administration de l'Etat.  
Subdélégation de signature est par ailleurs donnée à Madame Mireille LÉOUFFRE pour les autorisations de reversement de l'APL à une personne morale ;
- **Madame Sandrine BONNAMICH**, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **Madame Martine ALLARD -BAUDAUX**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.  
Subdélégation de signature est par ailleurs donnée à Madame Martine ALLARD BAUDAUX pour toutes les décisions relevant de l'aide médicale de l'Etat, telles qu'elles résultent des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, et pour les décisions relatives à la tarification des structures d'hébergement .

### Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Aline BASTIAN**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, **Mesdames Françoise FERRAUD** et **Elisabeth LAPORTE**, adjointes administratives principales, pour tous les documents relatifs au secrétariat du comité médical et de la commission de réforme,

- **Madame Aline BASTIAN**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour tous les actes de secrétariat liés à la commission départementale d'aide sociale.

**Article 5:**

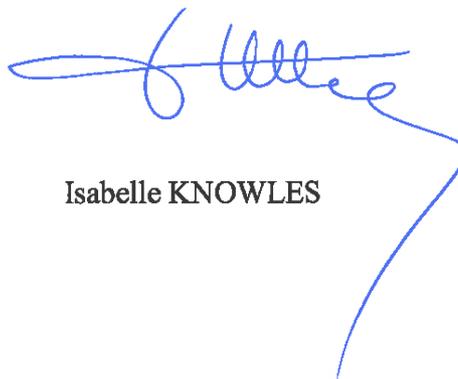
L'arrêté n° 30-2017-02-27-004 en date du 27 février 2017 portant subdélégation de signature est abrogé.

**Article 6:**

La directrice départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nîmes, le 26 juillet 2018

La directrice départementale  
de la cohésion sociale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Knowles', with a long, sweeping flourish extending downwards and to the right.

Isabelle KNOWLES